

Appel à candidatures concernant le recrutement de présidentes-référentes ou présidents-référents de comité d'évaluation scientifique pour les appels projets

Laboratoires communs organismes de recherche publics – PME/ETI (LabCom)

Laboratoires communs consolidation (LabCom consolidation)

Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux (MRSEI)

L'Agence nationale de la recherche a pour mission de financer et promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique, le transfert de technologies ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Opérateur de l'Etat pour la gestion des programmes de financement dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ANR assure la sélection, la contractualisation, le financement, le suivi des projets ainsi que l'évaluation de l'impact du financement de la recherche sur projet et des actions de ces programmes. L'agence contribue également au renforcement des coopérations scientifiques aux plans européen et international en articulant sa programmation avec des initiatives étrangères.

L'ANR mobilise aujourd'hui environ 300 collaboratrices et collaborateurs au service d'enjeux stratégiques, respectueux des politiques en matière d'éthique et d'intégrité scientifique, conformément aux principes fondamentaux internationaux de sélection de projets de recherche.

Pour la mise en œuvre de ses appels son appel à projets 2019, l'agence renouvellera **trois présidences de comités d'évaluation scientifique (CES)** pour les programmes : « *LabCom* », « *LabCom Consolidation* » de la composante « *Impact économique de la recherche et compétitivité* », et « *Montage de réseaux scientifiques européens et internationaux* » de la composante « *Construction de l'EER et attractivité internationale de la France* » du Plan d'action de l'ANR.

Scientifique de renommée nationale et internationale, elle/il met son expérience et ses compétences, en lien avec les objectifs du programme (voir ci-après), au service de l'ANR avec la mission principale de gérer un comité d'évaluation scientifique. Dans le respect des procédures relatives à l'appel à projets publié par l'ANR, et sous l'autorité du directeur des opérations scientifiques et en lien avec la/le chargé de projets scientifiques affecté(e) au comité, la présidente-référente ou le président-référent conduit ainsi les réunions de comité en toute indépendance en suivant les principes fondamentaux d'évaluation et de sélection.

Elle/il garantit notamment le respect de la déontologie et l'intégrité scientifique de la sélection selon la charte de déontologie et d'intégrité scientifique de l'ANR. Elle/Il est enfin force de proposition pour l'amélioration continue des procédures d'évaluation et de sélection.

Profil des candidates ou candidats

Pour les programmes « *Labcom* » et « *Labcom consolidation* », les candidates et candidats devront posséder une expérience dans le domaine du partenariat public-privé et dans les aspects de valorisation ou de transfert en lien avec le monde socio-économique.

Pour le programme « *Montage de réseaux scientifiques européens et internationaux* », les candidates et candidats auront une expérience au niveau des projets internationaux en lien notamment avec les instruments de financement de la Commission européenne.

Ces postes sont ouverts aux fonctionnaires ou agents contractuels du secteur public ainsi qu'aux cadres du secteur privé. Annualisée en fonction des tâches à réaliser, la quotité de l'emploi correspond à 20% d'un temps plein annuel. Le statut pourra prendre la forme d'une mise à disposition partielle, d'une délégation partielle ou de vacances.

La présidente-référente ou le président-référent peut être amené(e) sur invitation de l'ANR à participer à des comités de suivi de projets ou à des colloques bilans (mission pouvant dépasser dans le temps le mandat d'une année et faisant, si nécessaire, l'objet d'ordres de mission et de prises en charge additionnels).

Durée du mandat : Le mandat de présidente-référente ou président-référent est d'une durée de 1 an renouvelable 2 fois sur proposition de la direction des opérations scientifiques.¹

Date de prise de fonctions : Février 2019

Procédure de candidature :

Les candidatures (une lettre d'intention et un curriculum vitae) sont à envoyer pour le 14 Janvier 2019 au Directeur des opérations scientifiques.

Un retour sera fait à chaque candidature au plus tard le 18 Janvier 2019.

Contacts généraux

- Yves FORT yves.fort@agencerecherche.fr

Directeur des opérations scientifiques

- Pierre Desouffron pierre.desouffron@agencerecherche.fr

Chargée de projets scientifiques en charge du programme *LabCom* (et *LabCom consolidation*)

- Célestin Bakala celestin.bakala@agencerecherche.fr

Chargée de projets scientifiques en charge du programme *Montage de réseaux scientifiques européens et internationaux*

¹ Une ou un membre de comité ne peut exercer plus de trois mandats successifs au sein des comités mis en place par l'ANR (en tant que membre, vice-présidente ou vice-président).

Missions d'une présidente-référente ou d'un président-référent de comité d'évaluation scientifique au sein de la composante « Impact économique de la recherche et compétitivité » ou de la composante « Construction de l'espace européen de la recherche et attractivité de la France » du plan d'action de l'ANR (modèle 2019).

Sous l'autorité du directeur des opérations scientifiques mais en totale indépendance scientifique lors de la tenue des comités, elle/il conduit le comité d'évaluation avec l'assistance de :

- Personnel(s) ANR chargés de projets scientifiques (1 ou 2 selon la taille du comité)
- Vice-présidente ou vice-président (2 ou 3 selon la taille du comité)

Les actions attendues sont :

Comités

- Participation aux journées de formation dédiées (une fois par an) ;
- Proposition de membres du comité en lien avec les personnels ANR affectés au comité, au regard du périmètre scientifique du comité et au regard des conflits d'intérêts identifiés. La proposition de constitution du comité est validée par la direction des opérations scientifiques ;
- Validation (en lien avec le bureau du comité) de l'affectation des membres de comité comme évaluateurs de chaque projet ;

Note importante : Durant son mandat, la présidente-référente ou le président-référent ne pourra soumettre un projet en tant que coordinateur ou responsable scientifique de partenaire ou participant dans le cadre de l'appel relevant de son comité.

- Définition des plannings du comité (les convocations sont envoyées par l'ANR) en accord avec la direction des opérations scientifiques ;
- Proposition et respect de l'ordre du jour des réunions plénières du comité et animation des débats ;
- Garantie du respect de la charte de déontologie et de l'intégrité scientifique au sein du comité ;
- Validation des comptes rendus des réunions du comité incluant le retour d'expérience exprimant les avis et commentaires sur le fonctionnement du comité et sur les potentielles améliorations des procédures.

Expertises et rapports

- Validation (le cas échéant) des attributions des experts externes proposées par les membres de comité ;
- Validation des conflits d'intérêts. La présidente-référente ou le président référent contribue, si nécessaire, à compléter la liste des conflits d'intérêt dressée par les personnels ANR chargés de projets scientifiques ;
- Garantie de la qualité des expertises et des rapports. La présidente-référente ou le président-référent peut être amené(e) à valider le retrait d'une expertise non conforme, ou le retrait d'un portefeuille d'expertises non conformes aux principes et valeurs de l'ANR ;
- Validation des avis synthétiques rédigés par les rapporteurs à l'issue des comités et à destination des coordinatrices ou coordinateurs de projets.

Caractéristiques des appels à projets

Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux (MRSEI)

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/construction-de-l-espace-europeen-de-la-recherche-et-attractivite-internationale-de-la-france/mrsei-montage-de-reseaux-scientifiques-europeens-ou-internationaux/>

Le programme « Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux » (MRSEI) vise à faciliter l'accès des chercheurs français aux programmes de financement européens (Horizon 2020 notamment) et internationaux.

Le principal objectif de MRSEI est le renforcement du leadership scientifique français qui peut notamment s'exprimer au travers de la coordination d'une proposition soumise à un appel à projets européens ou internationaux de grande ampleur. Les projets soumis au programme doivent clairement préfigurer une candidature à l'un de ces appels et donc proposer la construction d'un réseau de haut niveau scientifique sur des sujets d'importance stratégique et proposant des actions ayant un impact majeur au niveau scientifique, technologique ou sociétal.

Tous les domaines scientifiques sont concernés.

Laboratoires communs organismes de recherche publics - PME / ETI (LabCom)

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/historique-des-appels-a-projets/appel-detail1/laboratoires-communs-organismes-de-recherche-publics-pme-eti-labcom-2018/>

Le programme « *Laboratoires communs organismes de recherche publics – PME/ETI* » vise à inciter les acteurs de la recherche académique à créer des partenariats structurés à travers la co-construction de laboratoires communs entre une PME ou une ETI et un laboratoire d'organisme de recherche. Un Laboratoire Commun est défini par la signature d'un contrat définissant son fonctionnement, et notamment :

- une gouvernance commune,
- une feuille de route de recherche et d'innovation,
- des moyens de travail permettant d'opérer en commun la feuille de route,
- une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial.

L'objectif de ce programme est de soutenir les acteurs de la recherche académique à s'engager dans un partenariat bilatéral structuré avec une PME ou une ETI pour co-construire des laboratoires communs structurés et à terme autonomes et pérennes. Ce programme est complémentaire à d'autres programmes comme celui des Instituts Carnot par exemple. Cependant, contrairement au mode contrat de prestations, l'objectif du programme est de soutenir une vision partagée entre industriels et académiques du rôle de la recherche dans la capacité du tissu d'entreprises PME-ETI à produire à terme de la valeur économique.

Tous les domaines scientifiques sont concernés.

Laboratoires communs Consolidation organismes de recherche publics - PME / ETI

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/historique-des-appels-a-projets/appel-detail1/laboratoires-communs-consolidation-organismes-de-recherche-publics-pme-eti-labcom-2017/>

L'objectif du programme « *Laboratoires communs Consolidation organismes de recherche publics – PME/ETI* » est de consolider et de confirmer la dynamique de recherche partenariale développée entre les organismes de recherche et les PME/ETI financés à travers les laboratoires communs (LabCom) initiaux.